# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GALFINGUE DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

#### **Etaient présents: 12**

Sous la présidence de Monsieur Christophe BITSCHENE, Maire;

Mmes Françoise HANSER, 1ère Adjointe; Marie-Claire ABRAMATIC, 2ème Adjointe;

MM. Alphonse RAUB, 3<sup>ème</sup> Adjoint; Jean-Luc KARRER, 4<sup>ème</sup> Adjoint;

Mmes Marie-Hélène ARNOLD; Céline DEMMEL; Isabelle IGERSHEIM;

MM. Olivier BISCHOFF; Serge SANSEVERINO; Christian HABY; André KELLER;

#### Était excusée : 1 (ayant donné procuration)

Mme Simone CHERAY, ayant donné procuration à Mme Françoise HANSER;

#### Était absent : 1

M. Thierry LIEB.

A 19 H 30 M. le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire ABRAMATIC

#### **ORDRE DU JOUR:**

## 1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2019

#### 2° OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) – Programme 2020

- 2.1. Travaux d'exploitation Etat de prévision des coupes (parcelles n° 3 et n° 11)
- 2.2. Travaux patrimoniaux (diverses parcelles)
- 2.3. Travaux de sécurisation (parcelle n° 15)

## **3° AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : MODIFICATION DE LA DELIBERATION PRISE LE 17/06/2019**

#### **4° AFFAIRES FINANCIERES - DECISIONS MODIFICATIVES**

- **5° PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2018 DES DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES**
- 6° AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCES EN DECHETERIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM POUR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX AVEC LE SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

#### 7° MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (M2A):

- 7.1. Présentation du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des Comptes Exercices 2016 et 2017
- 7.2. Avis à donner sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté
- 7.3. Soutien à la candidature à l'obtention du label « TERRE DE JEUX 2024 »

#### 8° DIVERS.

## 1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2019

Aucune remarque ni observation n'étant soulevées, le compte-rendu est adopté et le registre signé.

#### 2° OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) - Programme 2020

#### 2.1. Travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes (parcelles n° 3 et n° 11)

M. le Maire donne connaissance du programme des travaux d'exploitation et de l'état prévisionnel des coupes proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2020 dans les parcelles 11 et 3 pour un volume total de 502 m3 comprenant :

- 156 m3 de bois d'œuvre;
- 224 m<sup>3</sup> de bois d'industrie, feuillus ;
- 35 m<sup>3</sup> de bois de chauffage;
- 87 m3 de bois non façonné.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve le programme des <u>travaux d'exploitation</u> et l'état prévisionnel des coupes présenté par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2020 dans les parcelles 11 et 3, pour un volume de 502 m3 représentant une recette brute de 18 230 € HT;
- donne délégation à M. le Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis la réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;
- vote les crédits correspondants à ce programme : 12 998 € HT ;
- le bilan net prévisionnel total se chiffre à environ 5 232 € HT.

#### 2.2. Travaux patrimoniaux (diverses parcelles)

M. le Maire donne connaissance du programme d'actions pour l'année 2020 dans la forêt communale, proposé par l'ONF et qui n'apporte pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions pour l'exercice 2020 selon le descriptif suivant :

- travaux de maintenance -parcellaire (entretien) : parcelles 11.u, 3.u, 5b, 5c;
- travaux sylvicoles (intervention en futaie / maintenance) : parcelles 10.u, 9.u, 4 ;u, 5 ;c, 6 ;u, 13.u, 14.u ;
- travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage);

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce programme d'actions pour un total HT de 3 490 €.

#### 2.3. Travaux de sécurisation (parcelle n° 15)

Pour l'année 2020 des travaux de sécurisation du public et des milieux sont programmés par l'ONF le long de la parcelle 15 longeant la RD 19 en direction de Bernwiller.

En contrepartie des recettes de vente de bois seront enregistrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce programme des travaux de sécurisation pour un total de 5 072.54 € HT soit 6 087.05 € TTC.

# **4° AFFAIRES FINANCIERES - DECISIONS MODIFICATIVES 01 ET 02/2019 4.1. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Lors de l'élaboration du BP 2019 les informations concernant les modalités de répartition du prélèvement et du versement du fonds national de péréquation n'étaient pas connues. La notification n'étant intervenue qu'en septembre dernier.

Par conséquent, il y a lieu de réajuster le compte 739223 des dépenses de fonctionnement :

c/739223 + 400.00 €
 c/022 (dépenses imprévues) - 400.00 €.

#### 4.2. Amortissement d'une subvention d'équipement (écriture d'ordre budgétaire)

En 2018 une subvention d'équipement de 3 070 € a été versée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Celle ci doit faire l'objet d'un amortissement par l'établissement d'un mandat et d'un titre et cela sur une période de 5 ans.

Par conséquent l'opération comptable est la suivante :

#### En dépenses de fonctionnement :

c/6811 (chapitre 042) + 614 €
 c/022 (dépenses imprévues) - 614 €

#### En recettes d'investissement :

c/280421 (chapitre 040) + 614 €
 c/020 (dépenses imprévues) - 614 €;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise les décisions modificatives ci-dessus et vote la durée d'amortissement de la subvention de 3 070 € pour 5 années à compter de l'exercice 2019.

# CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE m2A: COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU GRAND EST

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion des comptes de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) sur les exercices 2016 et 2017.

A l'issue de cette procédure, la Chambre a arrêté des observations définitives qui ont été portées à la connaissance des membres du Conseil d'Agglomération le 28 novembre 2019, en application de l'article R.241-18 du code des juridictions financières.

L'article L. 243-8 du Code des Juridictions financières prévoit que « le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à débat ».

Par courrier en date du 29 novembre 2019, la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est a transmis le rapport d'observations définitives à .....

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-8, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes du Grand Est sur la gestion des comptes de m2A concernant les exercices 2016 et 2017 et prend acte du débat relatif à ce rapport.